

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : **2012-233DC_A**
Date du repérage : 09/10/2012
Heure d'arrivée : 15 h 00
Mise à jour : 18/09/2017

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Rhône Adresse : 42, rue Louis Saulnier Commune : 69330 MEYZIEU Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Etage RDC + 2 Lot numéro Non communiqué,	Désignation du propriétaire <i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : . Monsieur CHAUMIER Daniel Adresse : 42, rue Louis Saulnier 69330 MEYZIEU
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) Nom et prénom : Monsieur CHAUMIER Daniel Adresse : 42, rue Louis Saulnier 69330 MEYZIEU	Repérage Périmètre de repérage :
Désignation de l'opérateur de diagnostic Nom et prénom : CHAUMIER D. Raison sociale et nom de l'entreprise : C.D.I.C Adresse : 42, rue Louis Saulnier 69330 MEYZIEU Numéro SIRET : 497894378 Désignation de la compagnie d'assurance : ... GAN Numéro de police et date de validité : 121 416 576 / 31/05/2017	

Superficie privative en m² du lot

Surface loi Carrez totale : 239.30 m² (deux cent trente-neuf mètres carrés trente)

Surface au sol totale : 372.44 m² (trois cent soixante-douze mètres carrés quarante-quatre)

Résultat du repérage

Date du repérage : **09/10/2012**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
RdC - Salle à manger	24.18	24.51	Embrasure de porte(s)
RdC - Salon	34.03	37.63	Embrasure de porte(s)
RdC - Cuisine	25.32	26.52	Embrasure de porte(s)
RdC Placard 1	0.99	0.99	
RdC Placard 2	0.92	0.92	
RdC - Buanderie	8.92	9.12	Surface occupée par un chauffe eau fixe et obligatoire
RdC - Wc	1.58	1.58	
RdC - Sas	2.15	2.73	Embrasure de porte(s)
RdC - Cellier	1.57	1.57	
1er étage - Dégagement	13.77	16.45	
1er étage - Placard	1.37	1.37	
1er étage - Chambre 1	23.10	23.45	
1er étage - Placard 1	0.72	0.72	
1er étage - Placard 2	0.83	0.83	
1er étage - Placard 3	1.42	1.42	
1er étage - Chambre 2	11.85	11.85	
1er étage - Placard 4	1.58	1.58	
1er étage - Chambre 3	10.47	10.47	
1er étage - Placard 5	0.60	0.60	
1er étage - Bureau	14.66	17.91	Vide sur salle à manger
1er étage - Salle d'eau 1	4.74	4.74	
1er étage - Salle d'eau 2 - WC	4.53	4.53	
1er étage - Balcon	-	1.79	Pièce dont la fonction l'exclus de la surface carrez
2ème étage - Salle TV	25.08	48.01	Hauteur inférieure à 1,80m
2ème étage - Chambre 4	13.19	24.74	Hauteur inférieure à 1,80m
2ème étage - Chambre 5	11.73	20.55	
Garage	-	47.22	
Appentis	-	4.78	Pièce dont la fonction l'exclus de la surface carrez
Cave	-	23.86	

Superficie privative en m² du lot :

Surface loi Carrez totale : 239.30 m² (deux cent trente-neuf mètres carrés trente)

Surface au sol totale : 372.44 m² (trois cent soixante-douze mètres carrés quarante-quatre)

- Surface privative Carrez (définie aux articles 4-1 et 4-2 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi du 10 juillet 1965)

Remarque

En l'absence de règlement de copropriété demandé :

- la situation réelle n'a pas pu être comparée avec celle décrite dans celui-ci,
- le mesurage a été effectué selon les limites de la possession apparente et en fonction de la délimitation du lot faite par le propriétaire ou son représentant,
- les pièces ont été désignées selon les signes apparents d'occupation.

Nota :

La présente mission de mesurage ne rend compte de l'état de la superficie privative totale du lot qu'à la date de sa visite. Elle est valable tant qu'aucune modification substantielle de la structure ou du cloisonnement n'est réalisée consécutivement à des travaux.

Le présent certificat ne vaut que pour le calcul de la superficie privative totale du lot. Le détail des surfaces indiquées ci-dessus n'est donné qu'à titre indicatif.

Fait à **MEYZIEU**, le **18/09/2017**

Par : **CHAUMIER D.**





